



# LEADER LANDES DE GASCOGNE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

## 2008 - 2009



Fonds Européen Agricole  
Pour le Développement Rural



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	p.1
<b>1 – Etat d'avancement du programme</b>	p.1
1.1 - Présentation synthétique des 25 dossiers instruits et validés en 2008-2009	p.1
1.2 – Programmation financière	p.4
<b>2 – Fonctionnement et mobilisation du Comité de Programmation</b>	p.6
<b>3 – Communication et animation du programme</b>	p.7
3.1– Outils de communication	p.7
3.2 – Réunions d'information	p.7
3.3 – Soutien à l'émergence de projets en lien avec la stratégie LEADER	p.8
3.4 - Accompagnement individuel des maîtres d'ouvrage	p.9
<b>4 – Coopération</b>	p.9
<b>5 – Participation aux actions de réseau</b>	p.9
<b>6 – Fonctionnement administratif du programme</b>	p.10
<b>Conclusion</b>	p.11
<b>Annexes</b>	p.12

## Introduction

La Convention LEADER Landes de Gascogne entre le GIP-ADT Pays des Landes de Gascogne (structure porteuse du GAL), l'Etat, l'ASP (ex-CNASEA) et le Conseil Régional d'Aquitaine a été signée le 16 décembre 2008.

Le premier Comité de Programmation s'est tenu le 18 décembre 2008, marquant ainsi le lancement officiel du programme et permettant de préciser ses modalités d'intervention, via un règlement local. L'année 2009 constitue la première année de mise en œuvre du programme LEADER Landes de Gascogne.

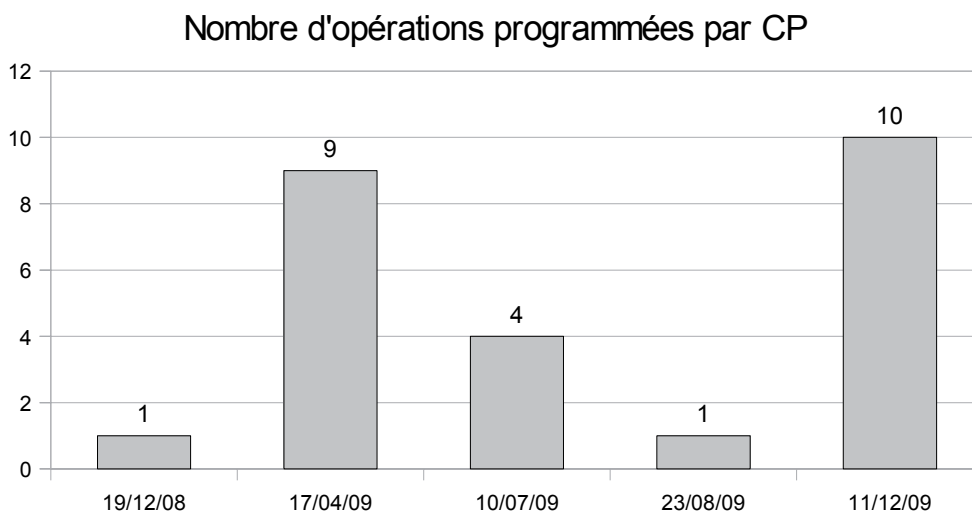
La tempête du 24 janvier 2009 qui a ravagé le territoire a rendu encore plus cruciaux les objectifs du GAL, en faveur de l'accueil et de l'intégration durable de nouveaux habitants mais, dans le même temps, elle a fragilisé les acteurs locaux, contraints de repousser certains projets et requestionner les priorités d'intervention pour le territoire.

## 1 – Etat d'avancement du programme

### 1.1 – Présentation synthétique des 25 dossiers instruits et validés en 2008-2009.

Le GAL Landes de Gascogne a tenu 1 Comité de Programmation en décembre 2008 (programmation du dossier animation-gestion 2008-2009) et 3 Comités de Programmation en 2009. Une consultation écrite a également été réalisée en août 2009, pour une opération présentée au CP de juillet mais qui, à cette date, n'avait pas encore pu faire l'objet de l'instruction réglementaire.

Au total, 25 opérations ont été présentées et validées par le GAL (cf liste en annexe).



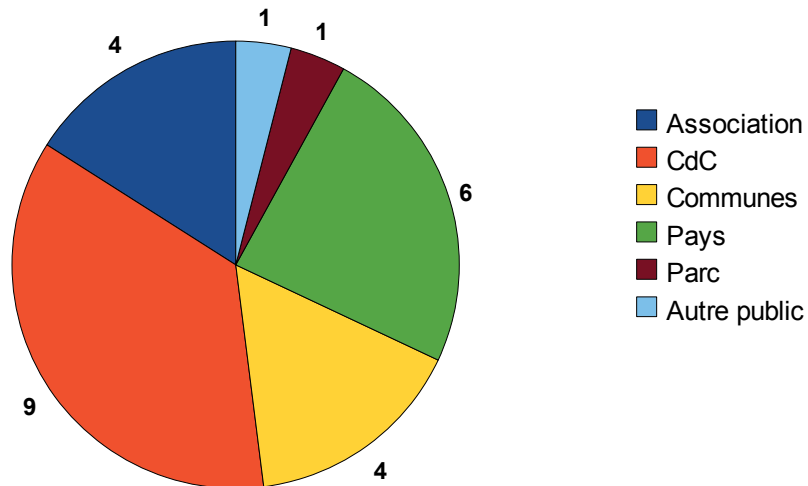
5 dossiers ont dû être programmés sous réserve, 4 dans l'attente de la confirmation des cofinancements, un en raison de la décision du GAL de préciser les modalités d'éligibilité des dépenses amortissables (Amélioration des pratiques environnementales et éco-citoyenneté – Commune de Bernos-Beaulac).

Toutes les réserves ont pu être levées en 2009, à l'exception de l'étude ZDE, en attente de la

confirmation de l'aide régionale (réserves levées en 2010).

## Typologie des opérations programmées

### Répartition des opérations selon le statut des maîtres d'ouvrage



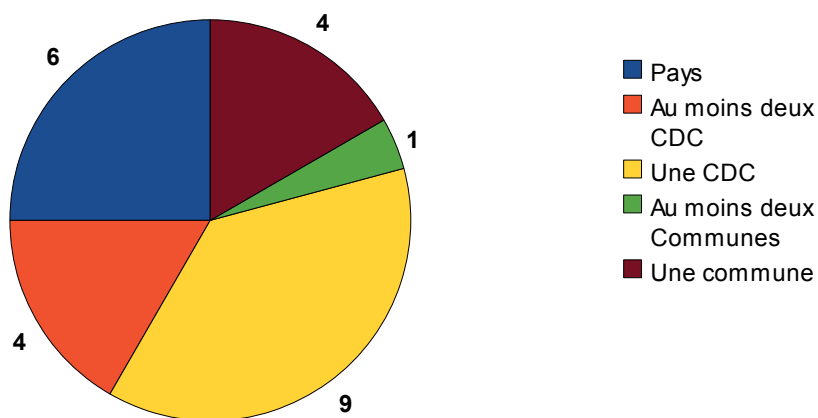
84% des opérations sont portées par un maître d'ouvrage public.

5 Communautés de Communes sur les 11 que comptent le Pays ont déposé des demandes LEADER:

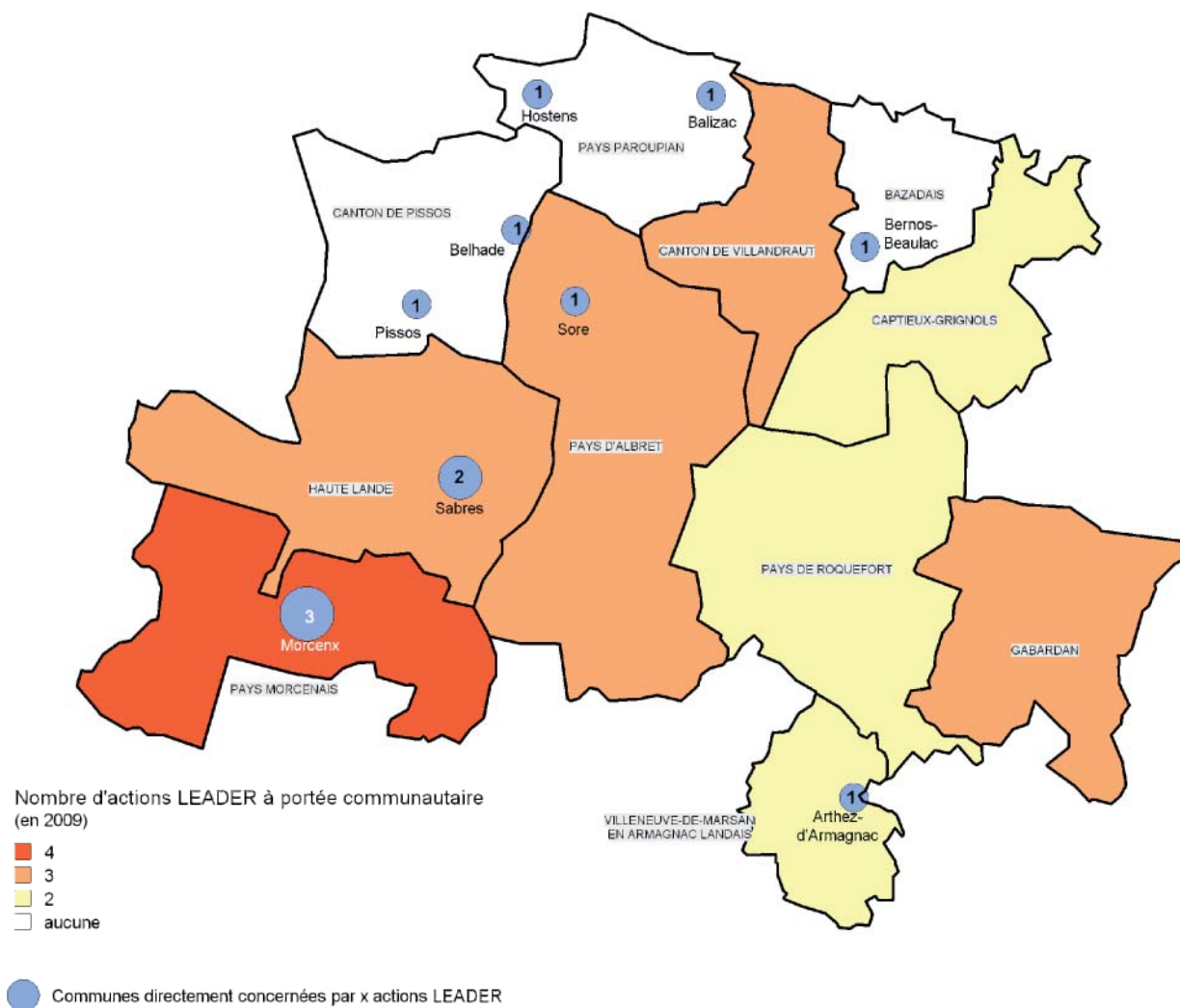
- la CDC du canton de Villandraut : 2
- la CDC de Captieux-Grignols : 2
- la CDC du Pays Morcenais : 2
- la CDC du Gabardan : 2
- la CDC du Pays d'Albret : 1

## Zone géographique et aide d'influence

### Aire d'influence des opérations programmées (hors animation-gestion)



### Localisation et aire d'influence (hors actions à l'échelle du Pays)



2/3 des actions s'inscrivent dans l'axe 3 du programme LEADER, en faveur des services. Il semble que la dynamique engagée à la fin du programme LEADER+ pour encourager ce type d'actions se poursuive.

La tempête KLAUS a retardé l'animation sur les axes 1 et 2, ce qui se répercute sur le faible nombre d'opérations.

## 1.2 – Programmation financière

### a - LEADER

Le GAL Landes de Gascogne dispose d'une enveloppe de 1 550 000 euros pour la période 2008 – 2015.

Au 31/12/2009, 259 555,01 euros d'aides FEADER ont été programmés, soit 16,75% de la dotation initiale.

#### Etat de la programmation 2008-2009 par fiche-dispositif

Mesure FEADER	Intitulé fiche dispositif	Fiches-action concernées	Maquette FEADER	Nbre actions	coût éligible	UE programmé	Reste à programmer	taux programmation
313	Promotion des activités touristiques	2.3 écotourisme	35 000,00	2	33 390,71	13 115,57	21 884,43	37,47%
321	Services de base pour l'économie et la population rurale	1.2 innover offre accueil résidentiel 2.1 innover offre accueil économiques 2.4 consommation locale 3.1 citoyenneté 3.2 nouveaux services de proximité 3.4 culture du numérique	720 000,00	18	361 522,42	167 305,28	552 694,72	23,24%
323 E	Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel	3.3 A transmission patrimoine culturel	50 000,00	3	42 295,16	16 773,24	33 226,76	33,55%
331	Formation et information	3.3 B Ressources humaines locales	30 000,00	1	3 361,00	1 848,55	28 151,45	6,16%
341 B	Stratégies locales de développement en dehors de la filière forêt-bois	1.1 gestion de l'espace fondée sur les valeurs du territoire 1.3 réseau d'éco-communes 2.2 réseaux dans les filières agricole et sylvicole	295 000,00	0	0,00	0,00	295 000,00	0,00%
421	Coopération	Coopération	110 000,00	0	0,00	0,00	110 000,00	0,00%
431	Fonctionnement du GAL	Animation – gestion du GAL	310 000,00	1	110 022,47	60 512,36	249 487,64	19,52%
Total			1 550 000,00	25	550 591,76	259 555,00	1 290 445,00	16,75%

## Etat de la programmation 2008-2009 par fiche-action

Dispositif FEADER	fiche-action	Maquette FEADER	Nbre actions	Montant déjà programmé	Reste à programmer	taux de programmation
341 B (stratégie locale de dévpt)	1.1 Promouvoir auprès de tous une gestion de l'espace fondée sur les valeurs du territoire	200 000	0	0,00	200 000,00	0,00%
321 (services)	1.2 Innover dans l'offre d'accueil résidentiel	160 000	2	19 085,00	140 915,00	11,93%
341 B (stratégie locale de dévpt)	1.3 Inventer un réseau d'éco-communes du Pays des Landes de Gascogne	50 000	0	0,00	50 000,00	0,00%
321 (services)	2.1 Innover dans l'offre d'accueil de nouvelles activités économiques	180 000	2	29 240,38	150 759,62	16,24%
341 B (stratégie locale de dévpt)	2.2 Développer les réseaux dans les filières agricoles et sylvicoles pour renforcer l'identité territoriale	45 000	0	0,00	45 000,00	0,00%
313 (tourisme)	2.3 Développer l'écotourisme pour renforcer l'identité territoriale	35 000	2	13 115,57	21 884,43	37,47%
321 (services)	2.4 Favoriser la consommation à l'échelle locale	55 000	2	27 680,00	27 320,00	50,33%
321 (services)	3.1 Encourager une pratique collective de la citoyenneté	80 000	4	25 161,21	54 838,79	31,45%
321 (services)	3.2 Imaginer des nouveaux services de proximité	150 000	7	57 138,69	92 861,31	38,09%
323 E (patrimoine culturel)	3.3 A Favoriser la transmission du patrimoine culturel	50 000	3	16 773,24	33 226,76	33,55%
331 (formation)	3.3 B Valoriser les ressources humaines locales	30 000	1	1 848,55	28 151,45	6,16%
321 (services)	3.4 Développer la culture du numérique	95 000	1	9 000,00	86 000,00	9,47%
421	Coopération	110 000	0	0,00	110 000,00	0,00%
431	Animation	310 000	1	60 512,36	249 487,64	19,52%
<b>total</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 550 000</b>	<b>25</b>	<b>259 555,00</b>	<b>1 290 445,00</b>	<b>16,75%</b>

Hors animation-gestion, l'aide LEADER moyenne par action s'élève à 8 293,44 euros, soit un taux moyen d'intervention de 46% par rapport à la dépense éligible.

### b – Autres cofinancements

Programmation 2008-2009	Dépenses totales programmées	Dépenses totales éligibles (hors recettes)	Dépenses publiques totales	Dépenses LEADER	Dépenses publiques nationales	Aides publiques nationales mobilisées	Aides publiques nationales en top up	MO (*) public mobilisé	MO public non mobilisé	Dépenses privées	Aides privées	MO privé	Recettes
<b>Montant</b>	<b>564 246,15</b>	<b>1 550 591,76</b>	<b>640 229,32</b>	<b>259 555,00</b>	<b>1 280 674,30</b>	<b>2 178,75</b>	<b>49 873,75</b>	<b>127 456,72</b>	<b>11 165,08</b>	<b>10 362,45</b>	<b>400,00</b>	<b>9 962,45</b>	<b>13 654,40</b>
<b>Taux</b>	<b>102,48%</b>	<b>100,00%</b>	<b>98,12%</b>	<b>47,14%</b>	<b>50,98%</b>	<b>16,74%</b>	<b>9,06%</b>	<b>23,15%</b>	<b>2,03%</b>	<b>1,88%</b>	<b>0,07%</b>	<b>1,81%</b>	

(\*) MO : Maître d'ouvrage

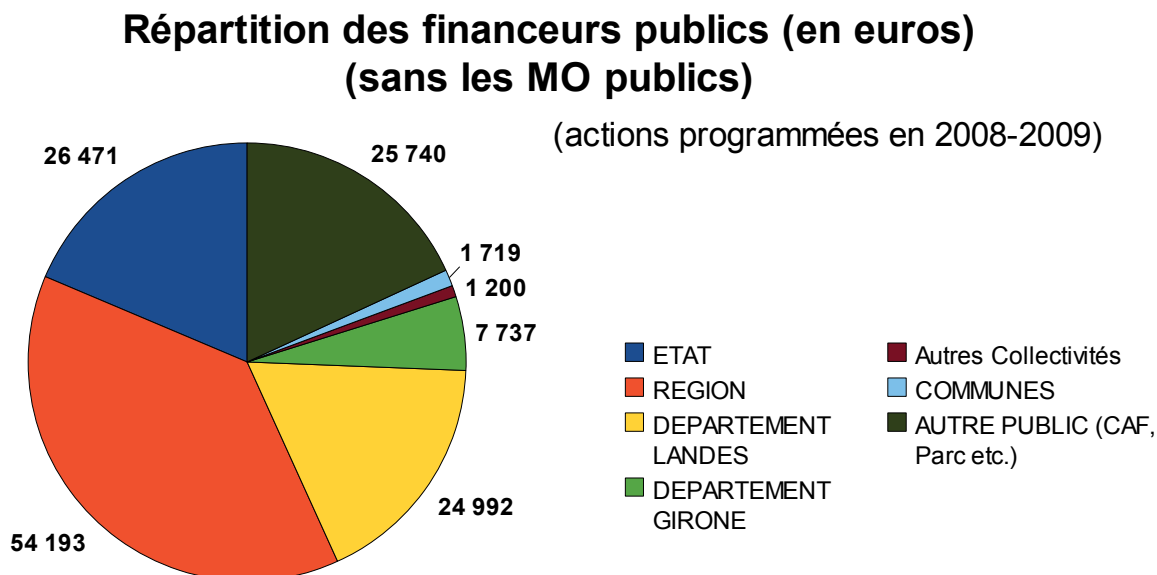
L'effet levier (défini comme la capacité à mobiliser d'autres sources de financement publiques et/ou privées) du programme peut être apprécié en calculant la somme totale mobilisée pour chaque Euro de subvention LEADER alloué.

A ce stade de la programmation, l'effet levier de LEADER s'annonce conforme aux prévisions mis inférieur au réalisé de LEADER+ : 1 euro d'aide LEADER programmé génère 2,12 euros de dépenses éligibles (2,20 euros selon la maquette prévisionnelle et 3,39 euros dans le programme LEADER+).

Cet écart s'explique sans doute par les contraintes des modalités d'intervention (en fonction de la

dépense publique) et par un taux d'intervention maximum plus élevé pour les maîtres d'ouvrage publics (55% au lieu de 50%).

Le principal cofinanceur est la Région, dont le montant des aides représente plus du tiers des aides publiques :



### 1.3 – Exécution financière

Sur les 25 opérations programmées, aucune subvention LEADER n'a été versée en 2009. Cependant, à la fin 2009, 12 opérations sur 25 sont terminées et l'instruction des demandes de paiement est en cours pour 7 opérations.

5 dossiers ont été transmis aux services instructeurs pour un paiement intermédiaire.

L'absence de paiement s'explique notamment par le retard pris dans la mise en service du logiciel OSIRIS et par les retards des services référents sur l'engagement juridique des opérations et l'instruction des demandes de paiement.

## 2 – Fonctionnement et mobilisation du Comité de Programmation

Le Comité de Programmation LEADER compte 34 membres (20 titulaires et 14 suppléants).

La parité public-privé est respectée avec 10 membres titulaires représentant le secteur public (élus du Pays et du Parc) et 10 membres socio-professionnels (membres du Conseil de Développement et élus représentant les chambres consulaires).

Le Comité s'est réuni 4 fois depuis décembre 2008 et une consultation écrite a été organisée. Le double quorum a toujours été respecté, avec la moitié des membres présents, dont au moins la moitié de membres du collège privé.

Cependant, parmi les membres titulaires, 3 membres du collège des acteurs publics n'ont encore

jamais assisté à un Comité de Programmation. De même, ni les titulaires, ni les suppléants des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres des Métiers et de l'Artisanat n'ont pu participer à un Comité de Programmation.

Ces absences peuvent poser question quant à l'appropriation des enjeux de ce programme et le renouvellement de certains membres pourra être envisagé en 2010.

Les délais de convocation fixés par le règlement intérieur ont toujours été respectés.

Le Comité de Programmation se réunit alternativement en Gironde et dans les Landes.

Outre l'examen des opérations programmées, le Comité de Programmation a été amené à :

- définir le règlement intérieur d'intervention du GAL
- préciser ses modalités d'intervention pour les dépenses amortissables
- réfléchir sur les outils de sensibilisation à la coopération
- échanger sur les opérations à venir.

Si un maître d'ouvrage est membre du Comité de Programmation, il présente son action mais ne prend pas part à la décision d'intervention.

La présentation de chaque action est suivie d'un échange entre les membres du Comité, avant la prise de décision.

Plusieurs partenaires institutionnels sont invités et participent régulièrement aux réunions du CP : les services de l'Etat (DRAAF, DDTM 40 et 33), l'ASP, le Conseil Régional, le Conseil Général des Landes, le Conseil Général de la Gironde, et les CAF des Landes et de la Gironde.

### **3 – Communication et animation du programme**

L'équipe technique du GAL se compose d'une animatrice générale, de trois animateurs thématiques (en référence aux trois axes prioritaires de la stratégie LEADER), et d'une gestionnaire, aidée d'un agent administratif. Le Directeur du Pays veille à la cohérence des missions et de l'organisation. Le chargé de mission Communication est chargé de la communication sur le programme, en lien avec l'animatrice générale. (Cf. organigramme ci-joint)

#### **3.1 – Outils de communication**

Plusieurs outils de communication ont été élaborés :

- courrier LEADER avec une charte graphique spécifique
- plaquette d'information LEADER (500 exemplaires tirés)
- lettres d'information du Pays (l'Elan de Gascogne cf. n° en annexe)
- une rubrique LEADER sur le site du Pays (comprenant notamment la stratégie locale et les compte-rendus des Comités de programmation.
- Une info-presse systématique avant chaque Comité de Programmation

#### **3.2– Réunions d'information**

Seules deux Communautés de Communes ont sollicité les services du Pays pour une réunion spécifique d'information sur LEADER : la Communauté de Communes du Pays d'Albret et la Communauté de Communes de Villeneuve-de-Marsan. Une vingtaine d'élus a assisté à ces deux

réunions.

Une campagne d'information sera relancée en 2010 sur le territoire du Pays, non seulement en direction des collectivités locales mais aussi des associations. Cette campagne visera d'une part à sensibiliser les acteurs qui n'ont jamais fait appel à LEADER alors qu'ils mènent des actions en lien avec la stratégie locale de développement, et d'autre part à mieux informer les porteurs de projet sur le circuit de gestion LEADER et les obligations qui en découlent.

### 3.3 – Soutien à l'émergence de projets en lien avec la stratégie LEADER

La stimulation de nouvelles actions s'appuie sur les différentes missions d'ingénierie thématique assurées par le Pays des Landes de Gascogne (Développement économique, Services, Gestion de l'espace, TIC) et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (Tourisme, Culture, Environnement, Architecture).

La tempête KLAUS du 24 janvier 2009 et l'élaboration en cours de la nouvelle Charte du Parc ont quelque peu perturbé le soutien à l'émergence de nouvelles actions. Les équipes ont été en effet amenées à se concentrer sur l'analyse des impacts de la tempête pour l'avenir du territoire et ils elles ont du réinterroger la stratégie locale au regard de cet événement dévastateur.

Il semble aussi que les incertitudes qui pèsent sur les finances locales (suppression de la taxe professionnelle, baisse des aides, surcoûts liés à la tempête) et sur le tissu économique (dans un contexte de crise économique mondiale aggravée par la tempête) freinent la dynamique de projets, surtout dans les domaines de la gestion de l'espace et du développement économique.

Cependant, des actions de préfiguration ou des études programmées en 2009, sont susceptibles de générer des actions supplémentaires, pour conforter la stratégie de développement. Il s'agit des actions suivantes :

Maîtres d'ouvrage	Actions structurantes
Pays	STH
Syndicat mixte étude ZDE	Etude ZDE
Pays des Landes de Gascogne	Etude Ressources Humaines
PNRLG	Formation-action écotourisme
CdC du Gabardan	Etude Comportement d'achat
Pays Landes Gascogne	Mission d'Ingénierie développement économique 2009
CdC de Villandraut	Etude préalable à l'élaboration du Contrat Territorial Global avec la CAF
Pays Landes Gascogne	Ingénierie Services 2009/201 - Tranche 1
Pays Landes Gascogne	Formation-action 2009 réseau jeunesse
Commune de Morcenx	Commercialisation fibre optique

### **3.4 - Accompagnement individuel des maîtres d'ouvrage**

L'accompagnement individuel des maîtres d'ouvrage consiste en :

- une aide à l'élaboration de l'action (mise en valeur de ses atouts par rapport à la stratégie LEADER, conseils sur la faisabilité technique et financière etc.)
- une aide plus administrative sur le montage du dossier de demande de subvention
- une pré-instruction règlementaire de l'action, avant transmission au service référent
- un suivi de l'action
- une aide sur le montage du dossier de demande de paiement
- une pré-instruction de la demande de paiement, avant transmission au service référent.

En plus des maîtres d'ouvrage dont les opérations ont été programmées, les animateurs LEADER se sont également impliqués dans 16 autres dossiers, classés sans suite, soit en raison de leur inéligibilité manifeste (5 dossiers concernés : actions déjà commencées ou non finançables dans le cadre de LEADER), soit en raison d'un abandon par le maître d'ouvrage de l'action ou de la demande de financement à LEADER (une action a notamment été orientée vers un financement FSE CRESS destiné aux micro-projets associatifs).

## **4 - Coopération**

La recherche de pistes de coopération a fait l'objet de 5 prises de contact avec des territoires ruraux (3 en France, un en Espagne, un au Portugal).

La poursuite de la coopération avec la Province d'El Hajeb au Maroc, engagée sous LEADER +, a fait l'objet de réunions de travail avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et le Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre et des actions de coopération LEADER sont prévues en 2010.

L'association Attention Chantier Vocal a également pris contact avec le GAL pour un nouveau projet de coopération culturelle, avec des territoires de la Galice et du Portugal mais ce projet est en cours de réflexion et les territoires partenaires ne sont pas repérés à ce jour.

Le GAL a également répondu favorablement à la sollicitation de GAL espagnols pour un travail préalable à la construction de deux projets de coopération, l'un sur l'habitat et le développement durable, l'autre sur le Land Art, mais les GAL espagnols n'ayant pas obtenu d'aide pour cette phase de réflexion, les contacts ne se sont pas approfondis.

## **5 - Participation aux actions de réseau**

Les chargés de mission animation se sont investis dans une dizaine de journées liées au Réseau Rural ou au lancement du programme LEADER, sur des thématiques variées :

- gestion du programme LEADER (formation aux fonds européens et au logiciel OSIRIS, réunions SGAR et DRAAF, réunion régionale LEADERFRANCE)
- ateliers techniques LEADER (sur la coopération et l'évaluation)
- séminaire de lancement du Réseau Rural Français (en décembre 2008) et conférence régionale du Réseau Rural Aquitain (en juillet 2009)

- cycles de formation-action de PQA (sur l'accueil des nouveaux arrivants et sur le maintien et la création d'activités en milieu rural)
- voyage d'étude au Pays Combraille en Marche en Creuse (sur la thématique de l'accueil).

A la demande de PQA, l'animatrice LEADER est également intervenue auprès d'étudiants de l'ENITA de Bordeaux, à l'occasion d'une matinée de présentation de la politique européenne de développement rural.

## **6 – Fonctionnement administratif du programme**

Le programme LEADER s'inscrit dans le cadre réglementaire contraignant du FEADER qui ne s'avère pas toujours adapté à stratégie de développement local, à la nature des actions souhaitées sur le territoire et à la capacité administrative et financière des maîtres d'ouvrage (notamment les petites communes et les associations nouvellement créées).

La prise en compte de la complexité locale par le GAL butte sur des procédures de montage de dossier et d'instruction très compliquées.

Dans ce contexte, le GAL n'a pas souhaité « surenchérir » les critères d'intervention LEADER, en se dotant d'un règlement relativement succinct (cf. en annexe), quitte à l'amender en cours de programme, en fonction de l'avancement de la programmation.

La mise en oeuvre de ce programme LEADER a été en outre perturbée par :

- les retards de l'autorité de gestion dans la mise en œuvre du programme (l'opérationnalité de l'outil OSIRIS, le traitement des demandes d'instruction et de paiement, les engagements juridiques et financiers des opérations)
- l'absence de personne référente au niveau du service coordinateur régional depuis début 2009
- des modalités de travail avec les services référents mal établies et non homogènes
- une option régionale en faveur du paiement associé, qui fragilise encore plus la trésorerie des maîtres d'ouvrage (l'aide régionale ne pouvant être versée qu'en même temps que l'aide LEADER, c'est à dire en dernier).

En juin 2009, le Président du GAL LANDES DE GASCOGNE a envoyé un courrier à l'autorité de gestion pour l'alerter sur ces dysfonctionnements.

Fin 2009, à l'exception de la mise en service partielle de OSIRIS, ces difficultés restaient d'actualité.

## **Conclusion**

La programmation de 25 opérations sur un an constitue un signe encourageant de la dynamique territoriale et de l'intérêt porté aux orientations du programme LEADER, et ce malgré des procédures et une réglementation très compliquées.

Cependant, une analyse plus approfondie du bilan 2009 démontre aussi la nécessité de renforcer l'animation autour du programme, notamment dans le domaine du développement économique, afin de stimuler des actions touchant les entreprises déjà installées et de favoriser la construction d'une stratégie de marketing territorial.

La tempête KLAUS fragilise toute la stratégie engagée depuis 2002 en faveur d'une gestion durable de l'espace et elle oblige donc à revoir le contenu des priorités d'actions définies dans le programme LEADER autour de cette thématique.

Quant à la coopération, l'émergence de projets inter-territoriaux ou transnationaux implique aussi une plus forte mobilisation des acteurs, et le recours à de nouveaux outils, pouvant être une mission de stage dédiée à ce sujet et/ou l'organisation de formation-action avec un groupe d'acteurs déjà sensibilisés à l'intérêt de coopérer.

Enfin, afin de stimuler la démarche ascendante de LEADER et la mobilisation des membres du Comité de Programmation, des outils d'analyse des projets déposés et des actions de valorisation des actions soutenues devront être élaborés. Ils seront aussi utiles à l'évaluation du programme.

# Annexes

- 1 – liste des opérations programmées en 2008-2009
- 2 – Liste des membres du Comité de Programmation
- 3 – Règlement d'intervention du GAL
- 4 – Organigramme de l'équipe technique d'animation et de gestion
- 5 – Lettres d'information n° 6 et 8 du Pays des Landes de Gascogne (Elan de Gascogne)

**Opérations programmées en 2008 – 2009**

	<b>Dispositif</b>	<b>FICHE – ACTION</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>intitulé</b>
1	Services de base	1.2 Innover dans l'offre d'accueil résidentiel	Commune de Arthez	Etude pour la création d'un bourg de caractère
2	Services de base	1.2 Innover dans l'offre d'accueil résidentiel	Pays Landes Gascogne	STH
3	Services de base	2.1 Innover dans l'offre d'accueil de nouvelles activités économiques	Syndicat mixte étude ZDE	Etude ZDE (sous réserve)
4	Services de base	2.1 Innover dans l'offre d'accueil de nouvelles activités économiques	Pays des Landes de Gascogne	Etude Ressources Humaines
5	Promotion tourisme	2.3 Développer l'écotourisme pour renforcer l'identité territoriale	PNRLG	Formation-action écotourisme
6	Promotion tourisme	2.3 Développer l'écotourisme pour renforcer l'identité territoriale	Asso. Embaleyre	Bals itinérants
7	Services de base	2.4 Favoriser la consommation à l'échelle locale	CdC du Gabardan	Etude Comportement d'achat
8	Services de base	2.4 Favoriser la consommation à l'échelle locale	Pays Landes Gascogne	Mission d'Ingénierie développement économique 2009
9	Services de base	3.1 Encourager une pratique collective de la citoyenneté	CdC Captieux/Grignols	Sensibilisation des animateurs des ALSH aux enjeux du développement durable
10	Services de base	3.1 Encourager une pratique collective de la citoyenneté	Association Musicalarue	Musicalarue à domicile
11	Services de base	3.1 Encourager une pratique collective de la citoyenneté	CdC de Villandraut	Développement durable dans mon jardin
12	Services de base	3.1 Encourager une pratique collective de la citoyenneté	Commune de Bernos-Beaulac	Amélioration des pratiques environnementales et éco-citoyenneté
13	Services de base	3.2 Imaginer des nouveaux services de proximité	CdC de Villandraut	Etude préalable à l'élaboration du Contrat Territorial Global avec la CAF
14	Services de base	3.2 Imaginer des nouveaux services de proximité	CdC Captieux/Grignols	Création d'une mini-halte garderie

	<b>Dispositif</b>	<b>FICHE – ACTION</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>intitulé</b>
15	Services de base	3.2 Imaginer des nouveaux services de proximité	CdC Pays Morcenais	Une naissance, un livre
16	Services de base	3.2 Imaginer des nouveaux services de proximité	Pays Landes Gascogne	Ingénierie Services 2009/201 - Tranche 1
17	Services de base	3.2 Imaginer des nouveaux services de proximité	Commune de Morcenx	Camp jeune cirque vidéo
18	Services de base	3.2 Imaginer des nouveaux services de proximité	CdC du Gabardan	Séjour jeunes cirque et vidéo
19	Services de base	3.2 Imaginer des nouveaux services de proximité	CdC Pays d'Albret	2èmes Rencontres des Jeunes des Landes de Gascogne
20	patrimoine culturel	3.3 A Favoriser la transmission du patrimoine culturel	CdC Pays Morcenais	Patrimoine photographique
21	patrimoine culturel	3.3 A Favoriser la transmission du patrimoine culturel	Association CKC	Création théâtrale Palhassa
22	patrimoine culturel	3.3 A Favoriser la transmission du patrimoine culturel	Association Culture et Loisirs	Enraciner et partager une culture identitaire forestière
23	Formation et information	3.3 B Valoriser les ressources humaines locales	Pays Landes Gascogne	Formation-action 2009 réseau jeunesse
24	Services de base	3.4 Développer la culture du numérique	Commune de Morcenx	Commercialisation fibre optique
25	Fonctionnement du GAL	Animation-gestion	Pays Landes Gascogne	Animation / Gestion 2008/2009



## COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER

Président : Dominique COUTIÈRE

Membres : 34

Mise à jour : 23/02/2009

ORGANISME REPRÉSENTÉ	NOM-PRÉNOM
PAYS DES LANDES DE GASCOGNE	DEYRES Jean-Claude
	COUTIERE Dominique
	BERGES Guy
	TAPIN Martine
	DUNOGUES Yves
	DILHUYDY Jean-Marie
	JOURDAN Serge
	DUPRAT Alain
	DUCOS Jacques
	HARRIBEY Laurence
	DEXPERT Isabelle
	BERNARD Georges
	BOSSET Bernard
	DUBERNET Olivier
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	BESSE Alain
	CHASTEL Jacques
	CORREGE Philippe
	d'ALLIBERT Jacqueline
	de RIVOYRE Antoine
	CRENCA Alain
	HERMAN Philippe
	LAMARQUE Gisèle
	METTE Sophie
	SIDOINE Gilbert
	VERDIER Daniel
VIREPINTE Jean-Luc	
CHAMBRES CONSULAIRES	DUFFRECHOU Jacques
	GABIN Gérard
	PETITJEAN Yves
	LARCHE Marcel
	SOULIÉ Thierry
	FONTALIRANT Philippe
PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE	LAVIGNE Maria
	GLEYZE Jean-Luc

# GAL LANDES DE GASCOGNE

## Règlement d'intervention

### Rappel des principales nouvelles règles européennes et nationales :

- Obligation de cofinancements publics (sous forme d'autofinancement ou de subventions) sur un projet
- L'aide LEADER doit représenter exactement 55% de la Dépense publique totale
- Les coûts de structure (hormis les frais de personnel et de déplacement) ne sont plus éligibles
- Les dépenses doivent être directement et intégralement rattachables à la seule opération retenue
- Aucune dépense ne doit être engagée avant le dépôt de la demande

### Proposition des modalités locales d'intervention du GAL LANDES DE GASCOGNE :

#### Préambule

La dotation LEADER accordée au GAL LANDES DE GASCOGNE, s'élève à 1 550 000 euros, pour 7 ans (2008-2015).

La stratégie adoptée par le Pays des Landes de Gascogne s'appuie sur des projets à plus ou moins long terme. Il est donc important d'étaler dans le temps la consommation de l'enveloppe LEADER.

LEADER a vocation à intervenir en complémentarité avec les autres fonds et à aider aussi bien des actions structurantes que des actions expérimentales.

Pour conserver ce rôle incitatif, éviter le saupoudrage et se prémunir d'une consommation trop rapide des crédits, il est souhaitable de se donner, au niveau local, des règles de sélection et d'intervention. Le Comité de Programmation pourra cependant les faire évoluer, si elles s'avèrent trop contraignantes pour la bonne mise en œuvre de la stratégie du territoire.

#### Il est proposé deux types de dispositions :

1. Des règles communes à l'ensemble des actions (sauf cas particuliers de l'animation-gestion et de la coopération)
2. Des critères et des taux d'intervention financière spécifiques à chaque fiche-action

#### 1. Règles communes :

- **Plafond de dépenses : 60 000 euros HT par projet**, sous réserve de dispositions plus restrictives mentionnées dans les fiche-action.

Ce plafond ne s'applique pas à l'animation gestion du programme.

De façon exceptionnelle, le CP pourra valider un projet dépassant ce plafond (sous réserve d'avoir été saisi au préalable, sur la base d'un pré-projet, avant instruction)

- **Autofinancement obligatoire de 20% minimum pour les Maîtres d'ouvrage publics** (par rapport au coût de l'action). Cet autofinancement peut être inclus ou pas dans la Dépense publique mobilisée (en fonction du taux maximum d'aides publiques précisés dans chaque fiche)

– **Critères généraux d'appréciation :**

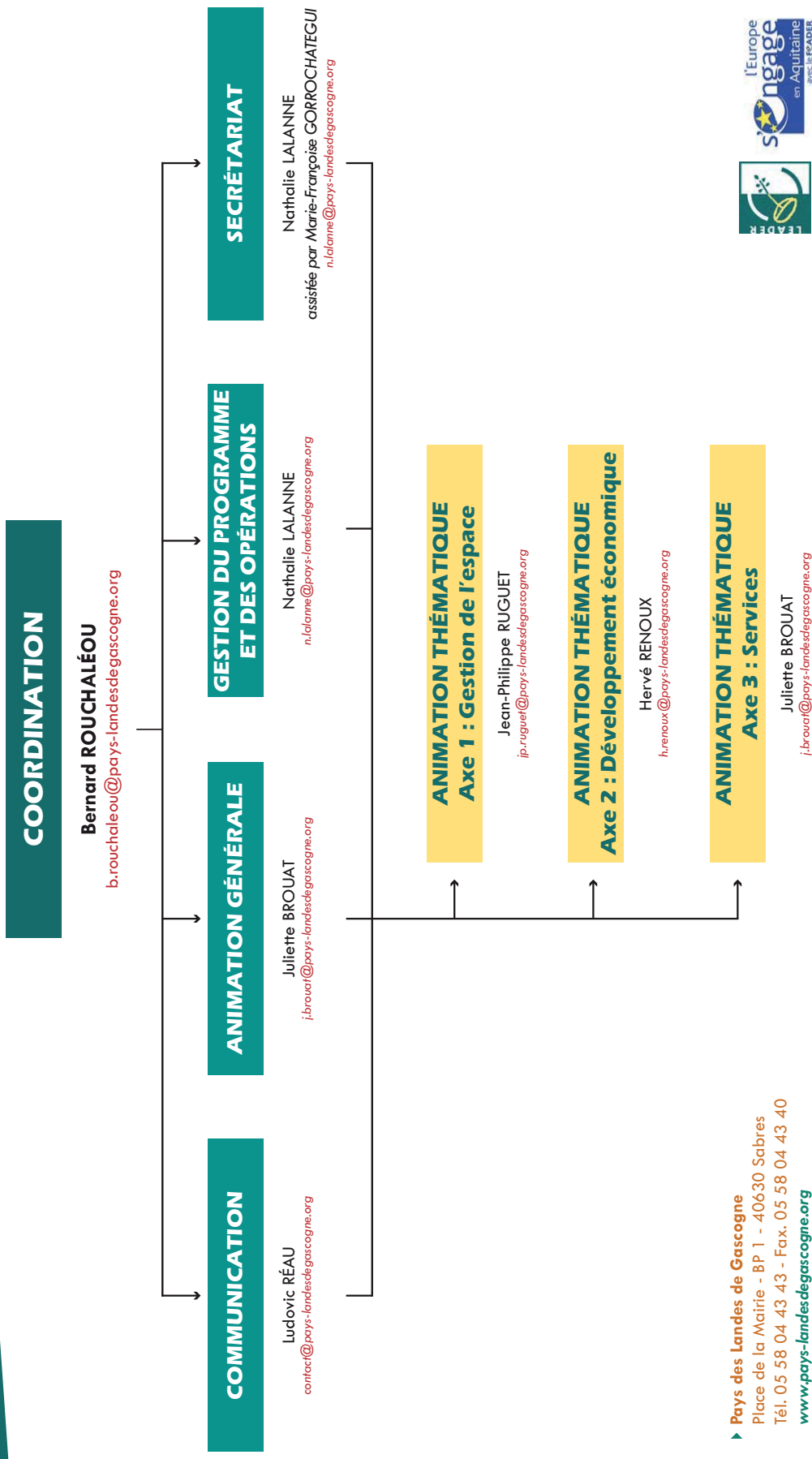
- Cohérence avec les orientations stratégiques du territoire (Charte du Parc, Agenda 21, Livre Blanc de l'Urbanisme, de l'Architecture et du Paysage, Schéma de Développement économique, Schéma de Services, Schéma Territorial de l'Habitat)
- Action innovante pour le territoire
- Communication LEADER envisagée

– **Durée et taux d'aides pour les action comprenant des frais de personnel et de fonctionnement** (hors animation-gestion) :

- projet d'ingénierie : action sur deux ans maximum, renouvelable deux fois, avec un taux d'aides publiques dégressif : 100%, 90%, 80%
- projet d'aide au démarrage de nouveaux services : action sur un an maximum, renouvelable une fois, avec un taux d'aides publiques dégressif : 80%, 60%
- Dépenses amortissables (cf. décision CP du 17/04/2009) : l'aide LEADER interviendra sur la dotation aux amortissements, calculée pour la durée de l'action, à un taux de 55% de la dépense publique.



# > PROGRAMME LEADER Organigramme



► Pays des Landes de Gascogne  
Place de la Mairie - BP 1 - 40630 Sabres  
Té1. 05 58 04 43 43 - Fax. 05 58 04 43 40  
www.pays-landesdegascogne.org



## A LA UNE

> LEADER

### PARTAGER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE AVEC LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Convaincus des bénéfices de la croissance démographique sur le territoire, les responsables du PAYS ont choisi non pas de la subir mais de la maîtriser, et d'en faire un levier de développement. Pour ce faire, le PAYS s'est donné les moyens en étant notamment retenu pour le nouveau programme LEADER. Ainsi pendant 6 ans, de 2008 à 2013, le PAYS va bénéficier d'une aide européenne de 1 550 000 euros devant permettre de soutenir sa stratégie de développement. Objectif : préparer au mieux le territoire et ses habitants à l'accueil de nouvelles populations et à leur intégration.

#### LEADER : qui pilote ?

Le PAYS des Landes de Gascogne sera le chef de file du Groupement d'Action Local qui gèrera et animera le programme LEADER. A ce titre, la Convention LEADER entre le PAYS, l'Etat, le CNASEA (organisme payeur), la Région Aquitaine et les Départements des Landes et de la Gironde devra être approuvée par l'Assemblée Générale du PAYS le 7 novembre prochain.

Il faut bien savoir que ce nouveau programme LEADER s'adresse à TOUS les acteurs du PAYS (Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, Communautés de Communes, Communes, Associations, acteurs économiques, etc.). Ces acteurs seront invités à proposer des projets visant à :

- fédérer les habitants autour des valeurs de cet espace forestier particulier, qui offre une qualité de vie préservée,
- impliquer entreprises et consommateurs dans un mode de développement économique respectueux

des richesses naturelles de cet espace,

- faire vivre ce territoire, avec tous ses habitants.

#### Tout projet devra avoir des financements publics

L'aide LEADER pourra être à un taux maximum de 55 % de la dépense publique. Cela signifie que tout projet devra avoir des financements publics (en subventions ou en autofinancement) pour pouvoir prétendre à une aide LEADER.

Les porteurs de projet seront accompagnés par les techniciens du Pays dans l'élaboration des projets, le montage des dossiers de demande de financement et de paiement.

Les projets seront examinés par un Comité de Programmation de vingt deux membres composé à part égale d'élus du Parc et du PAYS d'une part et d'acteurs socioprofessionnels d'autre part (Conseil de Développement

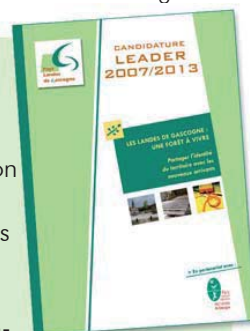
FOCUS

#### LEADER c'est :

- 1 550 000 euros
- 4 comités de programmation par an (fin 2008 à 2013)
- 150 à 200 projets soutenus
- 3 axes d'intervention :
  - Habitat/Urbanisme,
  - Développement économique,
  - Services aux personnes.

[www.pays-landesdegascogne.org](http://www.pays-landesdegascogne.org) - Rubrique LEADER

<http://www.pays-landesdegascogne.org/palg/content/view/full/94>



et Chambres consulaires).

Il est prévu que le premier Comité de Programmation se réunisse avant la fin de l'année afin de valider des règles locales d'intervention.

Au niveau de la communication, des plaquettes d'information seront prochainement diffusées et des réunions de sensibilisation seront organisées sur le territoire, afin d'inciter les acteurs locaux à monter des projets répondant aux objectifs de ce programme. Également le site Internet du PAYS a sa propre rubrique LEADER et sera un vecteur d'information et d'animation. Le contenu complet du projet y est déjà consultable. ■

## AU SOMMAIRE

- > La construction identitaire en pin maritime : une perspective d'avenir
- > 3 Questions à ... Philippe Sartre
- > Le lotissement : un outil au service d'une gestion maîtrisée de l'espace

#### > Contact :

Juliette BROUAT  
Animatrice du programme LEADER  
Nathalie LALANNE  
Gestionnaire du programme LEADER

> Habitat/Urbanisme et Développement économique

### LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE EN PIN MARITIME : UNE PERSPECTIVE D'AVENIR

Construire des maisons contemporaines en bois de pin maritime conservant les principes architecturaux des Landes de Gascogne, une utopie ! Non, c'est désormais une réalité. En l'espace d'un an trois projets pilotes sont ou vont sortir de terre : le Pavillon des Landes de Gascogne, le lotissement H.L.M. de Captieux, l'éco-hameau « Graine de Forêt » de Garein.

Le PAYS est en train de changer. Depuis 1999 le territoire connaît un renouveau démographique et une forte croissance de la construction neuve. Le Livre Blanc a permis de mettre en évidence le risque d'une urbanisation anarchique et d'un développement de constructions neuves effaçant l'identité locale. Les communes du PAYS ont réagi en adoptant pour la plupart des documents de gestion de leur espace (Carte communale, PLU...).

#### Une nouvelle étape

Aujourd'hui le PAYS souhaite franchir une nouvelle étape. La mise en convergence des travaux des Commissions habitat/urbanisme et forêt a permis de dégager une stratégie qui vise à renforcer l'identité architecturale des Landes

de Gascogne et valoriser la ressource locale : le pin maritime. Une étude de l'École d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, réalisée en 2007, a permis de traduire de manière contemporaine ce souhait d'un habitat local moderne en bois de pin maritime.

#### Des maisons en pin maritime poussent sur le territoire

Désormais des maisons en pin maritime poussent sur le territoire. Le lotissement H.L.M. de Captieux et l'éco-hameau de Garein marquent une forme d'aboutissement. Reste à présent à développer ce phénomène. Pour ce faire, une manifestation ouverte au grand public est à l'étude. Objectif : montrer qu'il est possible de construire des mai-



Lotissement H.L.M. de Captieux

sons modernes conformes à l'identité architecturale de notre région en bois de pin maritime. L'enjeu : réussir, pour les années futures, à, un, intégrer les constructions nouvelles dans l'environnement spécifique des Landes de Gascogne, deux, promouvoir le pin maritime comme matériau de construction, et trois, stimuler la filière bois locale. ■

#### > Contact :

Jean-Luc GLEYZE / Philippe SARTRE  
Présidents des Commissions Forêt et Habitat/Urbanisme  
Hervé RENOUX, Jean-Philippe RUGUET  
Chargés de mission

NB : Est à l'étude la réalisation de fiches techniques sur les deux expériences pilotes que sont les logements HLM de Captieux et l'éco-hameau de Garein.

> Habitat-Urbanisme

### 3 QUESTIONS À ... PHILIPPE SARTRE



Philippe SARTRE, Maire de Garein depuis 1995, est le Président de la commission Habitat-Urbanisme du PAYS. Dès le départ, il a cherché à s'impliquer activement en faveur des questions liées à l'habitat, au paysage ... Le « fameux » Livre Blanc est né du travail de cette Commission. Sur sa commune, les projets d'habitat/urbanisme se sont ainsi inscrits dans une certaine logique : réaménagement du centre bourg, création d'un lotissement « arial », ... et aujourd'hui il fait le pari d'être le promoteur d'un concept d'éco-hameau fondé sur les valeurs et les ressources des Landes de Gascogne.

#### Garein, commune pilote en matière d'habitat-urbanisme ?

PS : Il est un peu ambitieux de parler de commune pilote pour Garein. Mais dans tous les cas, c'est une commune qui essaye de bien faire et de montrer l'exemple ... Par exemple, vous restaurez un petit hangar est-ce que vous vous débrouillez à remettre les vieilles tuiles comme elles étaient ou est-ce que dans un souci de facilité vous les remplacez par des tuiles mécaniques ? Chaque fois à Garein nous avons fait le choix de remettre de la tuile de qualité traditionnelle, de poser des menuiseries en bois traditionnelles, etc ... Nous

avons fait le choix d'un aménagement orienté vers l'identité locale.

#### Le projet éco-hameau, une nouvelle étape ?


PS : Il s'inscrit en effet dans une certaine continuité, et nous permet d'aller encore un peu plus loin. Aujourd'hui sur le marché de la construction neuve nous avons une offre qui est « banalisée ». Aussi nous avons décidé de proposer une possibilité d'acquérir des maisons d'une certaine qualité environnementale et architecturale qui s'insèrent dans l'environnement local. Rien n'aurait été pire que de faire des

maisons en bois qui soient le plagiat d'une maison savoyarde.

#### Un exemple pour le territoire ?

PS : Notre projet s'inscrit résolument dans une stratégie qui dépasse la commune. L'idée est de s'inscrire dans une démarche « expérimentale » qui vise à montrer qu'il est possible sur le PAYS d'avoir des maisons en pin maritime de qualité et qui s'intègrent bien dans le paysage. ■

En savoir plus :

 **Plein cadre avec ... Philippe Sartre**  
Emission proposée par la web-TV du Pays

Site Pays - Les expériences pilotes  
[http://www.pays-landesdegascogne.org/palg/actualites/garein\\_parie\\_sur\\_le\\_concept\\_d\\_eco\\_hameau](http://www.pays-landesdegascogne.org/palg/actualites/garein_parie_sur_le_concept_d_eco_hameau)

> Habitat

## LE LOTISSEMENT : UN OUTIL AU SERVICE D'UNE GESTION MAÎTRISÉE DE L'ESPACE

Le renouveau démographique que connaît le PAYS depuis la fin des années 1990 s'est traduit par une hausse de la construction neuve mais également par une raréfaction de l'offre de terrains à bâtir. Face à la demande persistante en terrains, les communes, et parfois des privés, apportent une réponse par la création de lotissements. En effet, un lotissement est une bonne démarche de gestion de l'espace lorsqu'elle favorise l'accueil de nouvelles populations, rationalise les équipements en réseaux et promeut, à travers un règlement de lotissement, une urbanisation adaptée aux caractéristiques paysagères et architecturales du PAYS.

L'enquête réalisée par le PAYS auprès de toutes les communes du territoire portant sur la production de lotissements depuis 2005 montre qu'une commune sur deux s'est dotée d'au moins un lotissement. Plus d'une soixantaine de lotissements a été recensée sur l'ensemble du territoire, représentant plus de 700 lots.

### Répondre à l'accueil de nouvelles populations

Ces lotissements permettent de répondre à l'accueil de nouvelles populations en leur proposant des terrains identifiés et rapidement constructibles grâce à leur viabilisation préalable. Ceci offre l'opportunité, notamment pour les populations locales souvent à ressources modestes, d'accéder à la propriété grâce à des prix modérés du mètre carré.

En effet, le prix moyen observé est de 19 euros (amplitude de 5 euros à 41 euros le m<sup>2</sup>). Ce prix est à rapprocher des prix pratiqués pour des terrains privés hors lotissement, généralement supérieurs à 45 euros le m<sup>2</sup>.

### Une douzaine de lotissements privés

La pénurie d'offre et l'augmentation des prix incitent depuis quelques années des propriétaires fonciers privés à créer des lotissements. Une douzaine de lotissements privés représentant environ 200 lots ont émergé, dont le prix moyen de 42 euros le m<sup>2</sup> peut atteindre jusqu'à 55 euros.

En revanche, quelle que soit la nature du maître d'ouvrage (public ou privé), les lots présentent une superficie comparable (et supérieure au reste de la France) : près de la moitié des lots (44 %) sont compris entre 1 000 et 1 500 m<sup>2</sup>, la moyenne s'établissant à 1 700 m<sup>2</sup> / lot.

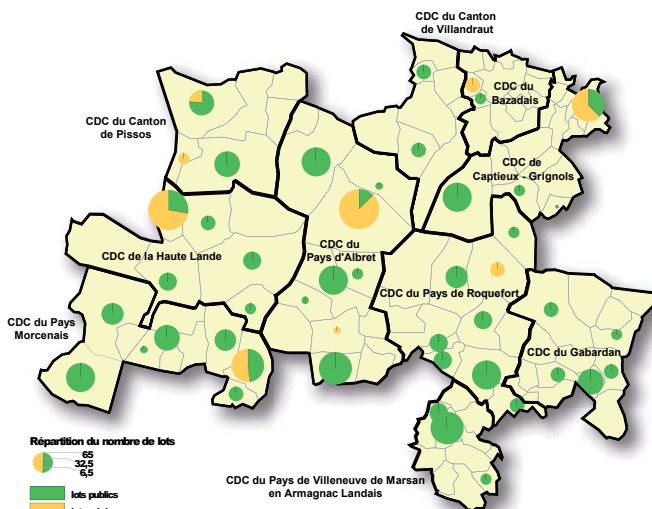
Sur le plan de l'aménagement de l'espace, les lotissements sont une bonne chose. Ils permettent de lutter contre le mitage de l'espace et facilitent la gestion de l'assainissement : 75 % des lots créés sont ainsi raccordés à un réseau d'assainissement collectif.

Sur les 900 lots créés depuis 2005, 600 ont déjà été bâtis (soit une construction sur quatre qui est réalisée en lotissement). Actuellement, près de 300 lots restent encore disponibles à la vente. ■

> Contact :  
Olivier Paris  
En charge de l'Observatoire  
Jean-Philippe Ruguet  
Chargé de mission

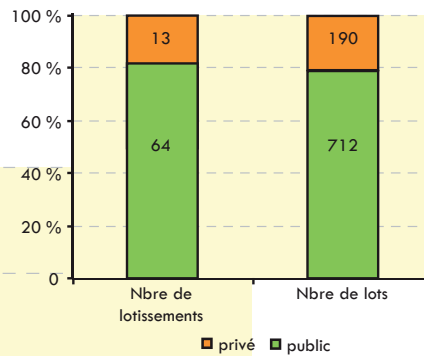
### Répartition des lots publics / privés

>> Source : Enquête PLG - 2007 / 2008



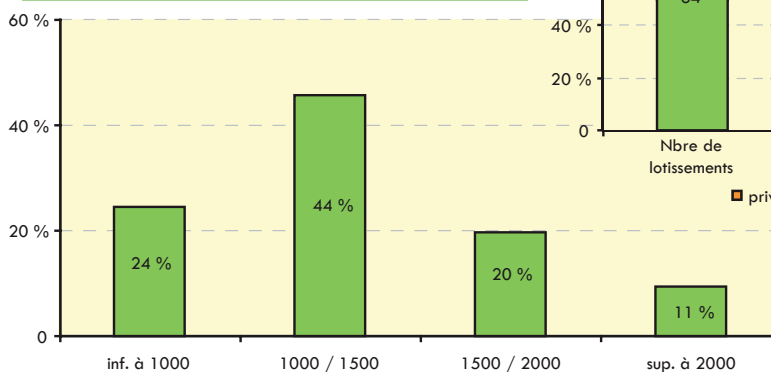
### Répartition public / privé des lotissements et lots

>> Source : Enquête PLG - 2007 / 2008



### Répartition des lots selon leur superficie

>> Source : Enquête PLG - 2007 / 2008



## RENDEZ-VOUS

(proches)

### 27 et 28 octobre

2<sup>èmes</sup> États Généraux des Pays

Lieu : Caen - <http://egp2008.org/>

### 30 octobre

PAYS - Agenda 21 local

Ateliers de concertation

Lieux : Gabarret (17h30), Saint-Justin (20h30)

### 07 Novembre

PAYS - Assemblée Générale

Lieu : Luxey (17 h 00)

### 13 novembre

PAYS - Réunion du réseau Enfance-Jeunesse

Lieu : Labrit (09 h 30)

### 27 Novembre

PAYS - Agenda 21 local

Jury des rubans du développement durable

Lieu : Paris (Porte de Versailles)

> Toutes les dates dans la rubrique Agendas : [www.pays-landesdegascogne.org](http://www.pays-landesdegascogne.org)

### > O.P.A.H. : un point sur le calendrier

3 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale se déroulent actuellement sur le PAYS. Rappelons que ces procédures permettent, sous certaines conditions, d'aider les propriétaires à financer des travaux d'amélioration de leur logement. Mais attention celles-ci se terminent bientôt et il convient de le faire savoir :

- l'OPAH-RR du Sud-Gironde, fin août 2009 il sera trop tard !
- l'OPAH-RR des CdC de Roquefort et de Villeneuve de Marsan se poursuit jusqu'en septembre 2010,
- l'OPAH-RR du Pays Morcenais se poursuit quant à elle jusqu'en Mars 2011

A noter, la réalisation en 2009 d'un Schéma de l'Habitat sur l'ensemble du PAYS.

En savoir plus :

Site Pays - Rubrique OPAH

<http://www.pays-landesdegascogne.org/palg/content/view/full/427>

## L'ACTU EN BREF

### > Agenda 21 : le Pays s'engage !



Une première expérience d'Agenda 21 a été menée dès 2005 sur la partie Sud-Girondine du Pays. La réussite de ce projet combinée à la volonté des responsables du

Pays de faire du développement durable le fil conducteur de son action ont amené l'Assemblée Générale à décider d'étendre la démarche expérimentale, en partenariat avec la DIREN. C'est donc aujourd'hui au tour des CdC landaises de bâtir un programme d'actions. Sa construction passe tout d'abord par une phase de concertation. Des ateliers ont actuellement lieu au sein de chaque CdC.

En savoir plus :

Site Pays - Rubrique Agenda 21

[http://www.pays-landesdegascogne.org/palg/zoom\\_sur\\_le\\_pays/ses\\_outils/agenda\\_21](http://www.pays-landesdegascogne.org/palg/zoom_sur_le_pays/ses_outils/agenda_21)

### > Le Conseil de Développement se concentre sur le thème des Services



Sous l'impulsion de son nouveau Président, Alain Besse, le Conseil de Développement a décidé que des réunions de concertation se réaliseront régulièrement et s'appuieront sur une thématique préalablement choisie. Actuellement le thème de travail est celui des services aux personnes. Une première réunion a eu lieu le 30 septembre, une deuxième est prévue d'ici la fin de l'année.

En savoir plus :

Site Pays - Rubrique Conseil de Développement

<http://www.pays-landesdegascogne.org/palg/content/view/full/423>

## Le chiffre : 118

### Comme le futur nombre de communes membres du PAYS

La Communauté de Communes du Pays Paroupien (canton de Saint-Symphorien) a voté début septembre pour son adhésion au PAYS. Cette décision sera proposée pour officialisation à l'Assemblée Générale du PAYS du 07 novembre prochain. Son intégration portera à 11 le nombre de Communautés de Communes membres du PAYS, et à 118 le nombre des communes.

### > Rompre l'isolement des jeunes



Depuis 2006, les élus du PAYS ont mis les Services Enfance-Jeunesse au coeur de leur politique de développement des services. Un « réseau territorial des professionnels de l'Enfance/Jeunesse » a ainsi été constitué. Objectif : se fédérer et proposer des actions communes. Ce réseau s'est engagé cette année sur l'organisation de rencontres des jeunes des Landes de Gascogne. Dernièrement 52 jeunes de 11 à 17 ans ont participé à un mini-séjour organisé en juillet sur le Gabardan en partenariat avec 7 structures jeunesse du territoire. Ces jeunes ont ainsi eu la possibilité de mieux connaître le PAYS autour d'activités ludiques et festives. Le bilan très positif de ces 1ères rencontres invite à renouveler ce type de projet et à renforcer la mise en réseau des acteurs jeunesse. D'autres actions collectives sont envisagées pour 2009 : sorties ski, ateliers vidéo, etc.

En savoir plus :

Juliette Brouat - 05 58 04 43 43

## L'ÉLAN de Gascogne

Edition

Pays des Landes de Gascogne

Place de la Mairie - BP1

40630 Sabres

Tél. 05 58 04 43 43

Directeur de Publication

Dominique Coutière

Rédaction / Conception / Photos

Pays des Landes de Gascogne

ISSN en cours

> Avec le soutien de :



## A la Une

> SERVICES AUX PERSONNES

### ACCOMPAGNER LES ACTEURS JEUNESSE DU TERRITOIRE AFIN D'ENRICHIR L'OFFRE D'ANIMATION

Près de 3 000 adolescents résident sur le territoire du Pays des Landes de Gascogne. Ce nombre va probablement augmenter dans les années futures, en raison du nombre important d'enfants sur ce territoire et de la croissance démographique. Ces données corrigent l'image trop souvent véhiculée d'un territoire vieillissant. Néanmoins l'offre d'animation pour la jeunesse est encore assez peu structurée, à cause notamment de la volatilité de ce public (mobilité liée aux études) et de sa dispersion sur le territoire. L'intégration des jeunes est pourtant essentielle pour l'avenir du Pays, afin qu'ils en soient demain les ambassadeurs et les acteurs. C'est pourquoi, les élus locaux ont demandé au Pays d'accompagner les acteurs Jeunesse vers la construction de projets communs, afin d'enrichir l'offre d'animation pour les jeunes.

Initiée en 2006, la mise en réseau des acteurs Jeunesse s'est d'abord appuyée sur une formation-action avec l'Union Régionale des FRANCAS. L'échange d'expériences et la mise en valeur des ressources de chaque structure ont stimulé l'envie de partager des projets. Les animateurs ont ainsi réalisé qu'ils pouvaient surmonter leur isolement en exploitant leur complémentarité et qu'ils pouvaient développer des liens avec les jeunes, grâce aux atouts culturels et naturels du territoire.

**Juillet 2008 : 1ères rencontres des jeunes des Landes de Gascogne**  
C'est dans cet esprit que 7 structures jeunesse ont préparé ensemble les 1ères Rencontres des Jeunes des Landes de Gascogne, à Morcenx et sur le Gabardan. Ces journées ont rassemblé une cinquantaine de jeunes, entre 11 et 15 ans. Au vu de leur enthousiasme,

une deuxième édition est prévue en juillet 2009 à Roquefort et à Sarbazan. Ce type d'action pourrait devenir un rendez-vous annuel, permettant aux jeunes de découvrir et de faire découvrir les multiples facettes de leur Pays.

#### Le réseau : un atout pour expérimenter et mutualiser les efforts

Le réseau permet aussi de souligner certaines problématiques, et d'y répondre collectivement par des actions concrètes. Un premier chantier a ainsi été ouvert autour des TIC. Le Pôle de Ressources Numériques a accompagné les acteurs Jeunesse sur l'utilisation des TIC, comme outils d'échange et d'information. En parallèle, l'association Cinémagin'action a apporté son savoir-

faire sur l'emploi de la vidéo numérique avec des jeunes. Cette nouvelle formation-action a débouché

STATISTIQUES

- 2 913 jeunes de 12 à 17 ans,
- 3 243 enfants de 6 à 11 ans,
- 3 347 enfants de 0 à 5 ans,
- 7 structures Jeunesse impliquées, concernant 55 communes du territoire, et une dizaine d'animateurs,
- de 15 à 80 jeunes, selon la nature des actions.



> Février 09 : Formation vidéos des acteurs jeunesse

Credits photo : Cinémagin'action

sur deux projets d'ateliers cirque et vidéo en 2009.

Le travail en réseau permet aussi de faire remonter les difficultés de gestion des structures et de renforcer le partenariat avec les CAF et la DRDJS, pour tenter d'harmoniser les procédures et faciliter la mutualisation des moyens humains.

#### Un réseau dynamique et ouvert

Aujourd'hui, le Pays peut s'appuyer sur le réseau Jeunesse, pour accompagner ces acteurs vers d'autres actions de professionnalisation et des expérimentations. L'union faisant la force, ce réseau est ouvert à toutes les structures jeunesse du Pays. Des pistes de coopération avec d'autres réseaux similaires sont également recherchées en France ou en Europe. ■

## SOMMAIRE

- > Vers un risque d'appauvrissement des communes
- > Plein cadre avec ... Jean-Claude DEYRES
- > La construction neuve, un indicateur de l'attractivité du Pays
- > L'actu en bref

> Contact :

Juliette BROUAT  
Chargée de mission

<http://www.pays-landesdegascogne.org/palg/content/view/full/1159>

> Après Tempête

### VERS UN RISQUE D'APPAUVRISSMENT DES COMMUNES

Après la déclaration solennelle affichant la volonté des élus de préserver le caractère forestier de cet espace, le Pays s'est attaché à faire une évaluation exhaustive des impacts de Klaus, et à préparer des réponses complémentaires aux aides liées strictement à la filière bois.

**A**u lendemain de la catastrophe, l'équipe technique du Pays a étudié les impacts de la tempête sur le territoire. Une première analyse a permis d'alerter élus locaux et partenaires institutionnels sur le risque d'un appauvrissement du territoire. Ce travail a été complété par une évaluation de la perte de ressources pour les collectivités chiffrée à près de 4 millions d'euros (moyenne des produits forestiers des 5 dernières années).

Parallèlement, des nouvelles charges induites par « KLAUS » viennent alourdir les conclusions de l'analyse. En effet, l'exploitation intensive mais nécessaire des arbres abattus et leur transport amplifient la détérioration des chaussées. Ce sont plus de mille kilomètres de voirie publique (communale ou in-

tercommunale) qui devront être remis en état. Une charge énorme.

#### Reconstruction paysagère

Un premier dispositif pour aider à la reconstruction paysagère du territoire est en négociation. Il porte à la fois sur un soutien à la replantation des arbres d'ornement dans les parties habitées, avec l'appui d'un paysagiste, mais également sur un accompagnement des communes dans des projets de remembrement urbain, sur une aide à la sensibilisation, et sur un projet de charte de bonnes pratiques avec les opérateurs. Cet ensemble est prévu d'être intégré au prochain Contrat de Pays.

#### Aide à la remise en état de la voirie

Un deuxième dispositif sur l'aide à la remise en état de la voirie est à l'étude.



> Impacts de la Tempête Klaus du 24 janvier 2009

Crédit photo : CC 40 - Sébastien Zambon

La charge est telle, que les communes ne pourront pas faire face seules, sauf à accepter un état calamiteux et durable de la voirie ou à renoncer à toute autre dépense. Le Pays prépare actuellement un dossier pour négocier un mode de soutien qui permette d'atténuer cette charge. Enfin, le Pays va s'attacher à mesurer de manière précise et chiffrée, tant sur le plan économique et social, que sur celui des ressources locales, l'impact de Klaus sur le territoire. ■

> Contact :

Bernard ROUCHALÉOU

Coordinateur

<http://www.pays-landesdegascogne.org/palg/content/view/full/1364>

> T.I.C

### PLEIN CADRE AVEC ... JEAN-CLAUDE DEYRES



> Jean-Claude DEYRES

A Morcenx la municipalité a anticipé l'arrivée du Très Haut Débit en procédant, dès 2002, à l'enfouissement de fourreaux vides pour la fibre optique à l'occasion de tous les chantiers de voirie. Un « réflexe fibre optique » qui fait de Jean-Claude Deyres, maire de la commune et Conseiller Général du Canton, un pionnier sur le Pays et en zone rurale.

#### Un réseau Très Haut Débit : pour quelles raisons ?

JC.D : Un contexte favorable. Dans les années 2000, on a été sollicité pour donner les autorisations de passage de la fibre optique sur le territoire de la commune ... La condition pour s'y raccorder était d'installer des fourreaux, et donc chaque fois que nous avons eu depuis cette époque des travaux de remise en état d'eaux usées, d'eau potable, d'enfouissement de réseaux divers nous avons installés des fourreaux.

#### Quels sont vos objectifs ?

JC.D : L'accès au Très Haut Débit avec comme objectif premier de ne pas se re-

trouver en retard par rapport à ce qui se fait dans les grandes villes, ... c'est aussi un produit d'appel pour du développement économique. Ensuite, c'est toutes les possibilités de travail aux bénéfices des services de la commune, puis enfin tous les services au profit de la population.

#### Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

JC.D : C'est quant même quelque chose d'extrêmement compliqué. Il a fallu annuler le premier appel d'offre, retravailler le dossier avec le bureau d'études, et lancer un nouvel appel d'offre pour être plus explicite sur tous les aspects techniques, ce n'est quand même pas un réseau d'eau à mettre en place.

#### Est-ce un investissement lourd pour la commune ?

JC.D : C'est un investissement qui n'est pas très lourd pour la commune car on a profité des travaux d'assainissement etc .. et donc des tranchées réalisées pour passer nos fourreaux. L'investissement est donc minime par rapport à ce que coûtent des travaux de génie civile dédiés seulement à un réseau Très Haut Débit. ■



Plein cadre avec... Jean-Claude DEYRES  
Emission proposée par la web-TV du Pays

En savoir plus :

Région Aquitaine : Préparer l'arrivée de la fibre optique  
[http://tic.aquitaine.fr/IMG/pdf/accueillir\\_fibre.pdf](http://tic.aquitaine.fr/IMG/pdf/accueillir_fibre.pdf)

Projet Gironde Numérique

[http://www.cg33.fr/cg33/jcms/c\\_9307/gironde-numerique](http://www.cg33.fr/cg33/jcms/c_9307/gironde-numerique)

## La note de l'Observatoire

> Schéma Territorial de l'Habitat

### LA CONSTRUCTION NEUVE, UN INDICATEUR DE L'ATTRACTIVITÉ DU PAYS

Au regard des évolutions de la construction neuve sur le territoire, les élus souhaitent définir une politique de l'habitat qui devra conforter la stratégie d'accueil déjà mise en œuvre et permettre l'installation durable des populations. Dans cette optique, le Schéma Territorial de l'Habitat (STH) en cours de réalisation devra définir, d'ici à la fin de l'année 2009, des programmes opérationnels en la matière pour les six années à venir.

Depuis 1999, 4 555 logements ont été créés sur le Pays, soit près de 460 résidences principales qui sont produites annuellement, à comparer aux 180 sur la période 1990-1998. Ce rythme, qui a plus que doublé entre ces 2 périodes (x 2,5), connaît une croissance nettement supérieure à celle des départements ou de l'Aquitaine (x 1,5).

#### Un renouvellement significatif du parc de logements

A l'échelle Pays, ces nouveaux logements ont un fort impact en représentant près d'un cinquième du parc de résidences principales de 1999, des dynamiques différentes apparaissent cependant selon les territoires.

La frange Nord du Pays, soumise à l'influence des aires urbaines voisines (Bordeaux – Langon), enregistre les plus forts taux de construction (35 % sur le Pays Paroupien). A l'inverse, l'Est et le Cœur du territoire sont soumis à une dynamique bien moindre (11 % sur le Gabardan). Dans ce contexte, la maison individuelle reste prépondérante avec 93 % de déclarations d'ouvertures de chantier sur le Pays. L'habitat « collectif », porté par quelques promoteurs, se localise seulement sur quelques territoires où une demande importante justifie ces opérations (la CdC du Bazadais : 15 %, la CdC de Villeneuve de Marsan : 10 %).

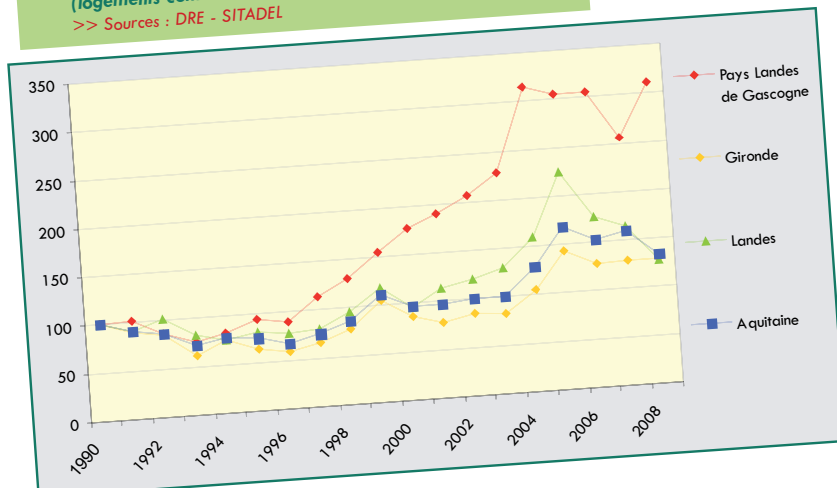
#### Un territoire attractif pour les populations extérieures

L'origine des maîtres d'ouvrage met en évidence les phénomènes suivants :

- la construction des résidences principales est pour 54 % le fait de personnes qui n'habitaient pas le Pays et qui ont trouvé ici des disponibilités foncières et des coûts abordables, quitte à s'éloigner de leur lieu de travail.

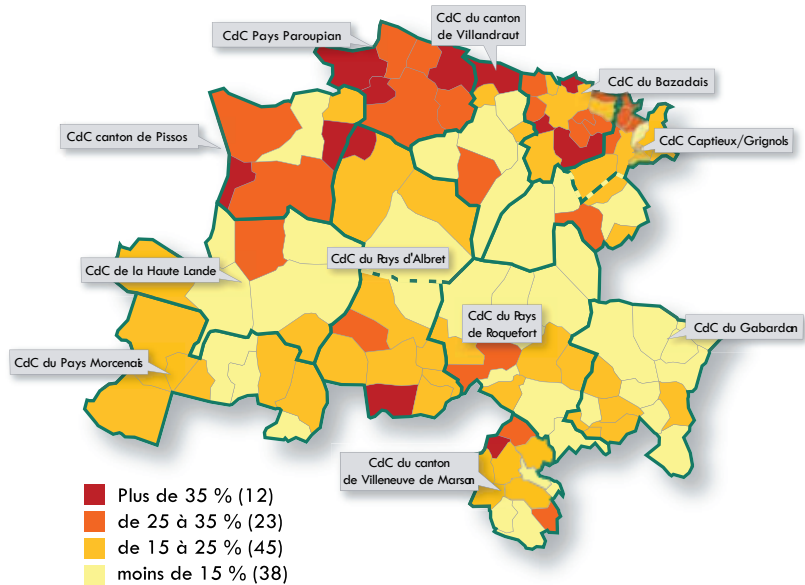
- 46 % des personnes ayant fait construire récemment étaient déjà présents sur le territoire, voire pour la plupart d'entre eux sur la même Communauté de Communes. Ce constat résulte du phénomène de déserrement des ménages (décohabitation, séparation, ...) mais également d'une éventuelle volonté d'occuper un parc récent. ■

Evolution de la construction neuve entre 1990 et 2008 (logements commencés - base 100 en 1990)  
>> Sources : DRE - SITADEL



Poids des résidences principales construites entre 1999 et 2008 / Résidences principales 1999 (nombre de communes de la classe)

>> Sources : INSEE/DRE - SITADEL



> Contact :

Olivier Paris

En charge de l'Observatoire

Site Pays : Rubrique Observatoire Territorial

## Rendez-Vous

(proches)

### 03 juillet

PAYS - Comité de Pilotage STH  
Lieu : Sabres (09 h 30)

### 09 juillet

PAYS - Agenda 21 local  
Comité de Pilotage  
Lieu : Labrit (Mairie - 09 h 30)

### 10 juillet

PAYS - ORAC  
Comité de programmation  
Lieu : Labrit (Mairie - 09 h)

### 10 juillet

PAYS - LEADER  
Comité de Programmation  
Lieu : Labrit (Salle des Fêtes - 10 h 30)

> Toutes les dates dans la rubrique Agendas :  
[www.pays-landesdegascogne.org](http://www.pays-landesdegascogne.org)

### > Agenda 21 : Concertation terminée

La concertation de l'Agenda 21 local (sur la partie landaise) s'est déroulée d'octobre 2008 à avril 2009. Elle a permis de réunir 230 personnes lors de 8 rencontres. Des propositions et des pistes d'actions ont été discutées lors de ces rencontres et une part importante des échanges a été consacrée à la tempête Klaus et à ses conséquences.

Au-delà des pistes et des propositions recensées, la richesse de ces échanges a permis de définir les grandes orientations qui vont venir structurer l'Agenda 21 local du Pays. Comme prévu dans la méthode, ces orientations seront présentées et débattues en Comité de Pilotage le 9 juillet qui arrêtera aussi les grands axes de l'Agenda 21. La validation de cette étape permettra de s'engager dans la phase d'élaboration détaillée du programme. ■

En savoir plus :

Isaline Bouix - 05 58 04 43 43  
<http://www.pays-landesdegascogne.org/palg/content/view/full/1065>

## L'Actu en Bref

### > LEADER : Point d'étape

9 opérations ont été programmées depuis la fin 2008 et 6 autres sont à l'ordre du jour du prochain Comité de Programmation (vendredi 10 juillet à Labrit).

La majorité des projets concerne les services, avec un accent particulier sur l'enfance-jeunesse (4 projets).

Le montant total d'aides programmées s'élève à 135 000 euros, pour un coût total de dépenses prévisionnelles de 262 000 euros, soit un taux moyen d'intervention de 52%.

Deux autres Comités de Programmation sont prévus d'ici la fin de l'année et une dizaine de projets sont en cours de réflexion. ■

En savoir plus :

Juliette Brouat - 05 58 04 43 43  
<http://www.pays-landesdegascogne.org/palg/content/view/full/94>

### > Convention CAF/Pays

Une convention de partenariat a été signée à Captieux le 17 avril dernier entre les Caisses d'Allocations Familiales des Landes, de la Gironde et le Pays des Landes de Gascogne en présence de Michèle BRAGA, Présidente du Conseil d'Administration de la CAF des Landes, Jean-Jacques RONZIE, Président du Conseil d'Administration de la CAF de la Gironde, et de Dominique COUTIERE, Président du Pays des Landes de Gascogne. Objectif : expérimenter et améliorer les politiques publiques de services aux familles en milieu rural (accueil petite enfance, accueil de loisirs, logement, aide à la parentalité ...).

En savoir plus :

Juliette Brouat/Isaline Bouix - 05 58 04 43 43  
[http://www.pays-landesdegascogne.org/palg/actualites/developper\\_les\\_services\\_aux\\_familles](http://www.pays-landesdegascogne.org/palg/actualites/developper_les_services_aux_familles)

# 1004

Comme le nombre de visiteurs qui ont vues des vidéos sur la PlgTV\*.

Le catalogue s'enrichit. Deux nouvelles vidéos sont ou seront déposées d'ici à mi-juillet : Plein Cadre de ce trimestre (cf p.2) et Cirque équestre et vidéo. ■

\* au 01 juillet 2009

<http://www.pays-landesdegascogne.org/palg/content/view/full/124>

### Soutenir le tissu commercial et artisanal local

Le commerce et l'artisanat représentent un secteur important de l'activité économique du Pays générant de nombreux emplois. Mais ce secteur contribue aussi par son offre à « l'attractivité » du territoire pour l'accueil et le maintien d'une population nouvelle.

Aussi, pour conforter ce tissu de petites entreprises, le Pays a engagé en 2002 une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce sur l'ensemble des communes du territoire. Le Comité de Pilotage du 10 Juillet clôturera cette action qui a donné d'excellents résultats : 100 projets aidés, 2,8 millions d'euros d'investissements réalisés, 600 000 euros d'aides publiques allouées.

Afin de poursuivre cet effort, le Pays des Landes de Gascogne prépare un projet global d'accompagnement de son tissu commercial et artisanal qui verra la mise en oeuvre d'une OCM (Opération Collective de Modernisation), de plusieurs ORI (Opération Rurale Individuelle), et OUC (Opération Urbaine Collective, mais aussi d'un dispositif sur l'urbanisme commercial, car le territoire est en pleine mutation sur son offre commerciale. Le démarrage de ce programme est envisagé pour 2010. ■

En savoir plus :

Hervé Renoux - 05 58 04 43 43  
<http://www.pays-landesdegascogne.org/palg/content/view/full/425>

## L'Élan de Gascogne

Edition

Pays des Landes de Gascogne  
Place de la Mairie - BP1  
40630 Sabres  
Tél. 05 58 04 43 43

Directeur de Publication

Dominique COUTIÈRE

Rédaction / Conception / Photos

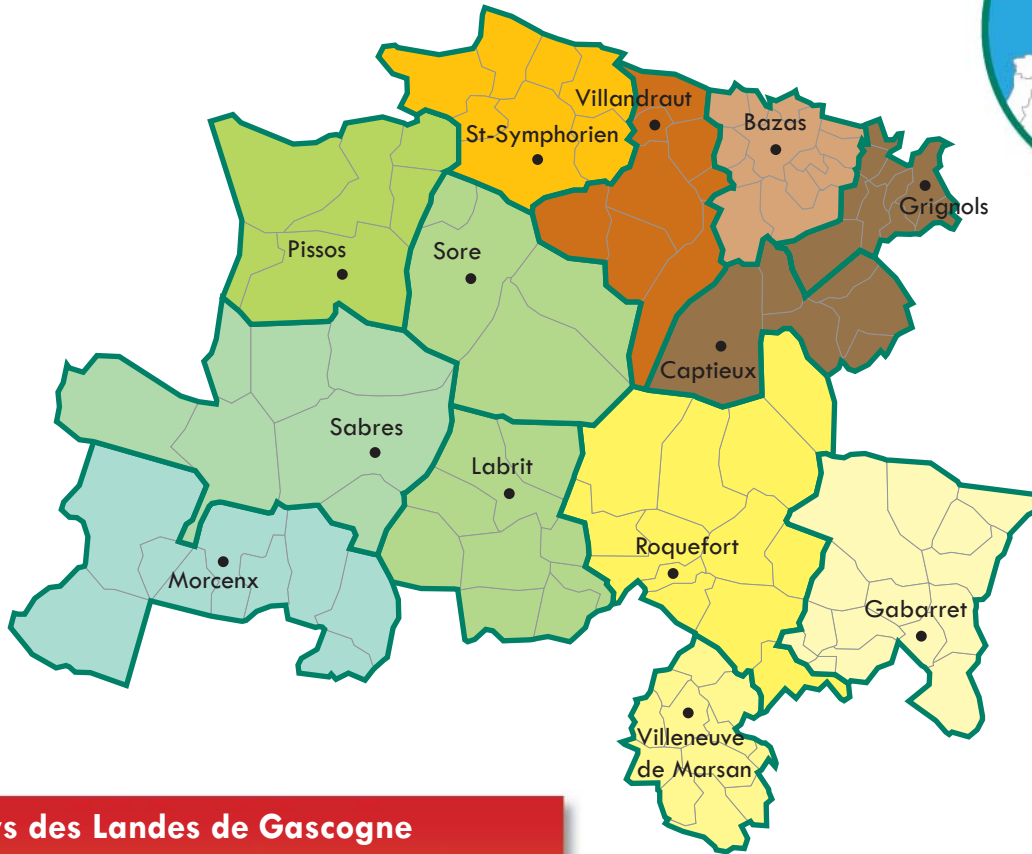
Sauf mention Pays des Landes de Gascogne

ISSN en cours

> Avec le soutien de :



## TERRITOIRE ÉLIGIBLE



### ► CHIFFRES CLÉS

#### Pays des Landes de Gascogne

118 communes  
11 Communautés de Communes  
4 800 km<sup>2</sup> - Plus grand Pays d'Aquitaine  
79 % d'espace boisé  
63 000 habitants  
13 hab/km<sup>2</sup>  
70 % des communes ont moins de 500 habitants  
5 000 entreprises

► Pour toute information concernant une idée de projet, notre équipe du Pays des Landes de Gascogne est à votre écoute.

[www.pays-landesdegascogne.org](http://www.pays-landesdegascogne.org)



 +33(5) 58 04 43 43

► Pour nous écrire :  
Monsieur le Président  
GAL LANDES DE GASCOGNE  
Place de la Mairie - BP 1 - 40630 SABRES

